



Fournisseur Brevet de la Cour de Belgique  
Gebrevetteerd Hofleverancier van België



HOTEL • MEETINGS • EVENTS

# Conditions et Politique de confidentialité

Le présent contrat est personnel au client avec lequel il est conclu, et n'est donc pas transmissible, en tout ou partie, sous quelque forme que ce soit.

## Hotel Le Plaza Brussels

Boulevard Adolphe Max 118-126  
1000 Brussels  
VAT: BE 0425 555 727

[reservations@leplaza.be](mailto:reservations@leplaza.be)

## 1.CONDITIONS GENERALES

- 1.1 A l'exception de dispositions écrites particulières établies par une personne habilitée, les présentes conditions générales de vente s'appliquent à tous les services fournis par Le Plaza Brussels et à tous les contrats conclus ou à conclure. Ces conditions sont clairement affichées dans les lieux publics. Elles sont donc réputées avoir été suffisamment portées à la connaissance des clients, des contractants et des tiers.
- 1.2 L'hôtel n'est pas responsable des dommages qui pourraient survenir à la suite d'un événement qu'il ne peut prévoir (force majeure), malgré toutes les précautions nécessaires, compte tenu des circonstances et des conséquences. Il ne sera pas non plus tenu responsable des dommages causés par une erreur, même partielle, du client.
- 1.3 Le client doit se comporter en conformité avec les normes acceptées et le règlement intérieur de l'hôtel. Toute violation grave ou répétée du règlement intérieur de l'hôtel autorise Le Plaza Brussels à mettre fin au contrat sans notification préalable. Le client et le contractant sont solidairement responsables envers Le Plaza de tout dommage causé aux personnes, aux biens de l'hôtel, aux installations et équipements et aux espaces accessibles au public.
- 1.4 Les clients s'engagent à informer l'hôtel de tout changement dans l'utilisation des locaux loués et à ne pas inviter de personnes dont le comportement, la réputation ou la respectabilité peuvent, de quelque manière que ce soit, pourraient compromettre la propriété ou la réputation morale de l'hôtel. Ce dernier se réservant le droit d'intervenir si nécessaire. En cas de non-respect de cette obligation, Le Plaza sera en droit d'annuler la manifestation sans indemnité.
- 1.5 Pour confirmer la réservation d'une chambre, un dépôt de garantie correspondant à la nuitée de la chambre + 50 € par nuit, ainsi qu'une pièce d'identité valide avec photo émise



par le gouvernement seront nécessaires lors de l'enregistrement. Le dépôt de garantie couvrira le montant total de l'hébergement ainsi que tous les frais supplémentaires (tels que les frais de téléphone et de bar) qui pourraient être encourus pendant votre séjour. Les principales cartes de crédit sont acceptées pour établir la caution. Votre carte de crédit sera immédiatement autorisée, et le montant sera bloqué sur votre carte de crédit. Alternativement, la caution, de 50€ par nuit, peut également être payée en espèces. Si aucuns frais accessoires n'ont été encourus, l'hôtel libérera le montant restant de l'autorisation si la caution a été payée par carte de crédit. Dans le cas où le dépôt de garantie a été établi en espèces, Le Plaza remboursera en espèces (dans la devise €).

1.6 Selon le type de réservation, l'hôtel se réserve le droit de facturer des "frais de modification de séjour" lorsque les clients souhaitent modifier les dates de leur séjour.

#### 1.7 Conditions de Paiement

1.7.1 Nos factures sont exigibles en totalité dès réception.

1.7.2 Toute facture de l'Hôtel Le Plaza S.A. est définitivement acceptée par le client, si elle n'a pas fait l'objet d'une contestation par lettre recommandée dans les huit jours de sa réception.

1.7.3 Toute facture impayée à sa date d'échéance sera, de plein droit et sans mise en demeure, majorée de 10% avec un minimum de 75 euros à titre de clause pénale forfaitaire. De même, toute facture impayée à sa date d'échéance portera, de plein droit et sans mise en demeure, un intérêt de retard au taux de 12% l'an.

1.7.4 Tous les frais, de quelque nature qu'ils soient, occasionnés lors de la récupération des créances seront à charge du client.

1.7.5 De plus, nous nous réservons le droit de suspendre tous services.

1.7.6 Toutes les contestations relatives à nos factures sont de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles et de la Justice du Paix du Premier Canton de Bruxelles.

1.8 En cas de force majeure ou d'événement imprévisible et indépendant de sa volonté, (tels que et non limités à : cas de force majeure, guerre, autorité gouvernementale, terrorisme, catastrophe, grèves, troubles civils, réduction des transports ou des moyens de transport ou toute autre urgence ou événement indépendant de sa volonté) l'hôtel est libéré de ses obligations, sans que cela donne lieu à une indemnisation. Toutefois, l'hôtel s'engage à informer l'autre partie par tous les moyens possibles afin de limiter tout dommage éventuel.

1.9 Toute réclamation doit être formulée par écrit, par courrier recommandé, dans les 7 jours civils suivant l'événement. Toute plainte reçue après ce délai ne sera pas prise en considération. En cas de litige ou de procédure judiciaire, seuls les tribunaux de Bruxelles sont compétents et le droit belge s'applique à tous ces litiges.



1.10 Le Plaza est entièrement non-fumeur. Il n'est pas permis de fumer des cigarettes, du vaping ou des cigarettes électroniques ou de la shisha. Si les clients fument dans l'hôtel, une amende de 150 € pour le nettoyage en profondeur sera facturée. Il est interdit d'utiliser des bougies dans la chambre.

## 2. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Au Plaza, nous nous soucions de votre vie privée et de vos informations personnelles. Il est extrêmement important pour nous que tout traitement de données personnelles se fasse en tenant compte de la vie privée de l'individu. Nous essayons toujours de faire en sorte que tout traitement de données personnelles se déroule conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) et aux autres lois applicables. Cette politique de confidentialité s'applique aux données personnelles de nos invités, clients et fournisseurs ainsi que d'autres individus qui peuvent être enregistrés dans les systèmes informatiques (tels que les systèmes de réservation), le site web, les apps, ou les données personnelles qui sont transférées des agences de voyage, d'autres sites de réservation ou similaires.

### 2.1 La collection des données personnelles

Nous recueillons des informations directement auprès de vous ou auprès d'autres sources, en fonction de la situation.

#### Vos informations

Lorsque vous nous contactez au sujet d'une réservation, que vous effectuez une réservation ou que vous avez des demandes spéciales concernant votre séjour ou que vous utilisez un média social que nous fournissons, nous collectons et traitons les informations que vous nous donnez. Il est possible que cela comprenne des données personnelles sensibles (par exemple, des informations sur les allergies).

#### Informations d'autres sources

Lorsque quelqu'un d'autre procède à une réservation pour vous, nous traitons ces données personnelles vous concernant.

Dans certains cas, nous recevons des données personnelles de tiers avec lesquels nous travaillons ou de fournisseurs.

Lorsque la loi l'autorise, il est possible que nous utilisions des outils de suivi (comme les cookies) pour collecter des informations vous concernant.

Parfois, les données personnelles vous concernant qui proviennent de sources accessibles au public, comme les médias sociaux, sont également traitées. C'est par exemple le cas lorsque vous faites un commentaire de notre hôtel sur un site web.



Dans le cas où nous traitons des données personnelles vous concernant que nous recevons d'autres sources que vous-même, nous vous fournirons des informations conformément au GDPR.

## **2.2 Différents types d'activités de traitement**

### 2.2.1 Informations des clients

Il concerne les types de données suivants :

- informations de contact (par exemple, votre nom, votre adresse mail, votre numéro de téléphone et votre adresse),
- la langue du client,
- informations sur leur séjour (par exemple, séjours précédents, chambres préférées, allergies,...),
- numéro de passeport ou de carte d'identité et nationalité
- informations relatives au paiement (par exemple, numéro de carte de crédit),
- informations sur l'entreprise du client,
- autres informations que nous recevons de votre part (par exemple, par le biais d'enquêtes de satisfaction).

Le traitement de vos données est basé sur :

- votre consentement (dans les cas où nous vous l'avons demandé et où vous l'avez accepté),
- une obligation légale (par exemple le fait que nous sommes obligés d'enregistrer les clients de nos hôtels).
- Nous pouvons également traiter des données sur la base de nos intérêts légitimes (par exemple, nous avons un intérêt légitime à contacter nos clients pour les interroger sur leur séjour dans notre hôtel afin d'améliorer nos services).

Pourquoi ?

Pour être en mesure de vous fournir les services et produits que vous avez demandés (par exemple en relation avec une réservation), afin d'évaluer et d'améliorer nos services et de remplir nos obligations légales (par exemple notre obligation d'enregistrer les clients de l'hôtel).

### 2.2.2 Informations concernant les personnes de contact

Il concerne les types de données suivants :



Les coordonnées (adresse électronique et numéro de téléphone).

Le traitement de ces données est basé sur :

Nous traitons vos données personnelles sur la base de notre relation contractuelle ou de nos intérêts légitimes.

Pourquoi ?

Pour être en mesure de gérer la relation avec le fournisseur, pour les contacts concernant diverses questions, la facturation et le marketing (le cas échéant) ou pour communiquer d'autres manières avec vous et votre entreprise.

### 2.2.3 Médias sociaux

Il concerne les types de données suivants :

Les données personnelles que nous recevons de votre part sur les médias sociaux (par exemple, le nom, l'adresse e-mail et le numéro de téléphone).

Le traitement de vos données est basé sur :

- le consentement (dans les cas où nous l'avons demandé et où vous l'avez accepté).
- Nous pouvons également traiter les données sur la base de nos intérêts légitimes.

Pourquoi ?

Afin de vous fournir les services et produits que vous souhaitez, de gérer et commercialiser nos services et produits et de communiquer avec vous.

### 2.2.4 E-mail

Il concerne les types de données suivants :

Nom, adresse e-mail, numéro de téléphone et toute autre donnée personnelle qui nous a été soumise par e-mail.

Le traitement de vos données est basé sur :



- le consentement (dans les cas où nous l'avons demandé et où vous l'avez accepté)
- nos intérêts légitimes

Pourquoi ?

Afin de vous offrir les services et produits que vous souhaitez, de gérer et commercialiser nos services et produits et de communiquer avec vous.

### 2.2.5 Données personnelles concernant les enfants

Nous n'avons pas recueilli de données personnelles auprès de personnes de moins de 18 ans sans l'autorisation d'un tuteur, à notre connaissance. Si vous pensez que nous avons recueilli de telles informations par inadvertance, veuillez nous contacter afin que nous puissions rapidement obtenir l'autorisation des parents ou supprimer ces informations.

### 2.2.6 Marketing direct

Il concerne les types de données suivants :

Nom et adresse électronique.

Le traitement de vos données est basé sur :

Le Plaza envoie des courriels à ses futurs clients pour les informer des offres spéciales ou des promotions pour leur prochain séjour et envoie des courriels à ses anciens clients pour leur demander des commentaires sur leur séjour passé. Si vous ne souhaitez pas recevoir ce type de communication, vous pouvez vous désinscrire à tout moment.

Si vous avez consenti à recevoir du marketing, vous pouvez retirer votre consentement à tout moment. En outre, si nous traitons vos données à des fins de marketing, vous avez le droit de vous y opposer à tout moment et vous êtes à tout moment (voir plus loin concernant vos possibilités et vos droits en la matière). Vous pouvez vous opposer, par exemple, en utilisant les liens de désinscription dans la communication concernée.

Pourquoi ?

Nous utilisons vos données personnelles pour vous informer sur nos services et nos promotions ou pour recevoir un retour d'information afin d'avoir la possibilité d'améliorer nos services.

### 2.2.7 Surveillance par caméra



Au Plaza, nous utilisons des caméras de surveillance dans certaines zones publiques. Cette surveillance par caméra se fait conformément à la législation en vigueur.

La surveillance par caméra est indiquée au moyen d'un pictogramme. Elle a été notifiée aux autorités compétentes.

Veillez nous contacter si vous avez besoin de plus d'informations.

### 2.2.8 Profilage

Afin de vous fournir un service plus personnalisé quand vous visitez notre hôtel, nous conservons un profil vous concernant. Ce profil comprend des informations sur vos séjours précédents (comme la fréquence de vos visites dans notre hôtel, la date de votre dernière visite, ainsi que des informations financières sur vos séjours précédents et la chambre dans laquelle vous avez séjourné).

## **2.3 Différents types de systèmes**

Nous pouvons traiter des données personnelles dans ou en relation avec, entre autres, les types de systèmes suivants :

Système de gestion immobilière, système d'exploitation immobilière, système d'enregistrement du personnel, système de productivité, système téléphonique, système de comptabilité, système d'horloge, système de gestion du rendement, système de centre de revenus, système de communication, système de salaire, système de carte de crédit, système de carte-clé, infrastructure TV et informatique (Internet etc.) et système de vidéosurveillance.

## **2.4 Qui recevra les données personnelles ?**

Afin de vous offrir le meilleur service, il est possible que nous partagions vos données personnelles et anonymes avec :

- d'autres sociétés, telles que des vendeurs, des contractants et des sociétés de coopération. L'utilisation qu'ils font des informations est limitée à ces fins et soumise à des accords qui les obligent à garder les informations confidentielles. Nos vendeurs nous assurent qu'ils prennent des mesures raisonnables pour sauvegarder les données qu'ils détiennent en notre nom, bien que cela ne puisse être garanti.
- les tiers qui traitent les données et nous fournissent des services (par exemple, les sociétés qui nous aident dans les activités de marketing ou les opérations informatiques).
- les avocats et conseillers du Plaza Brussels



- les autorités compétentes (par exemple, dans le cadre de notre obligation d'enregistrement des hôtes).
- les partenaires de confiance afin de vous proposer des offres publicitaires ou des services pertinents.
- Les sociétés d'analyse peuvent accéder à des données anonymes (telles que votre adresse IP ou l'ID de votre appareil) pour nous aider à comprendre comment nos services sont utilisés. Elles utilisent ces données uniquement en notre nom. Elles ne les partagent que sous forme agrégée ; aucune donnée n'est partagée quant à un utilisateur individuel.

## **2.5 Durée de conservation des données personnelles**

Les données personnelles ne seront pas conservées plus longtemps que nécessaire compte tenu de la finalité du traitement concerné. Il est possible que nous conservions les données plus longtemps en cas de plainte ou de litige menaçant ou en cours. Nous veillons à ce que les routines applicables à la suppression des données personnelles soient respectées. Veuillez noter que certaines lois exigent que certains types d'informations soient conservés pendant des périodes déterminées (par exemple, nous sommes tenus de conserver les données des clients de l'hôtel pendant une période de 7 ans minimum après leur séjour). Les images des caméras sont conservées pendant une période de 14 jours.

## **2.6 Vos droits**

Vous avez le droit d'accéder à vos données, d'y apporter des corrections, dans certains cas de vous opposer au traitement et d'exiger que les données personnelles soient effacées, restreintes (marquage indiquant que le traitement des données personnelles doit être limité à une finalité particulière), et qu'elles vous soient remises sur un support informatique (portabilité des données).

Vous avez le droit de retirer votre consentement lorsque le traitement est basé sur le consentement. Si tel est le cas, cela sera indiqué comme base juridique dans les sections pertinentes ci-dessus.

Afin d'exercer vos droits en vertu du GDPR, vous devez envoyer votre demande au Plaza Brussels. Pour traiter votre demande, nous aurons besoin d'une preuve d'identité.

Lorsque les données à caractère personnel sont traitées à des fins de marketing direct, vous avez le droit, à tout moment, de vous opposer au traitement des données à caractère personnel vous concernant à des fins de marketing direct, y compris le profilage dans la mesure où il est lié à ce marketing direct.

## **2.7 Plaintes**





Vous avez toujours le droit de déposer une plainte auprès de l'autorité de contrôle belge, l'autorité de protection des données.

Vous pouvez contacter l'Autorité de protection des données à l'adresse [contact@apd-gba.be](mailto:contact@apd-gba.be) ou en vous rendant sur sa page web <https://www.dataprotectionauthority.be>.

Toutefois, en cas de questions ou d'objections, nous vous demandons de nous contacter en premier lieu afin de nous permettre de résoudre le problème.

## 2.8 Mesures de sécurité

Des mesures techniques et organisationnelles appropriées ont été mises en œuvre pour garantir un niveau de sécurité adapté au risque lié à l'activité de traitement concernée. Nous cryptons la transmission des données sur les pages où vous fournissez des informations de paiement. Toutefois, aucune méthode de sécurité ou de cryptage ne peut être garantie pour protéger les informations contre les pirates informatiques ou les erreurs humaines.

# 3. CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR LES RÉUNIONS, ÉVÉNEMENTS ET GROUPES

## ARTICLE 1 : RESERVATION

Toute réservation n'est définitive entre le Client et l'Hôtel qu'après réception de la Convention de Réservation et des présentes Conditions Générales dûment datées et signées avec la mention « *lu et approuvé* ».

Toute réservation implique par conséquent l'adhésion entière et sans réserve à la Convention de Réservation et aux présentes Conditions Générales par le Client et la renonciation à ses propres conditions générales.

Toute demande de modification des prestations sollicitée par le Client doit faire l'objet d'une acceptation expresse par l'Hôtel, lequel se réserve le droit d'adapter les prix de ses prestations en conséquence. A défaut, la Convention de Réservation et les Conditions Générales sont réputées perdurer selon les termes initialement convenus.

En tant qu'organisateur de l'événement, le Client reconnaît être le seul responsable de la réservation et/ou de toute décision relative à l'événement. L'Hôtel n'acceptera aucun changement ni aucune instruction émanant d'une personne autre que le Client, à moins que le Client n'ait expressément donné des instructions pour qu'il en soit autrement.

## ARTICLE 2 : ORGANISATION

### 2.1. Enregistrement des participants



L'enregistrement des chambres a lieu à partir de 15 heures.

Les participants arrivant avant 15 heures se verront attribuer leurs chambres selon les disponibilités.

Dans l'attente de l'enregistrement des chambres, les bagages pourront être gardés par l'hôtel.

Le jour du départ, les chambres doivent être libérées au plus tard à 12 heures.

Les participants devront se conformer aux usages et règlements de l'Hôtel.

## **2.2. Repas/nombre de couverts**

Le Client est tenu de préciser par écrit adressé à l'Hôtel le nombre exact de couverts prévus pour chaque repas au plus tard 2 jours avant la date de début de la manifestation.

La restauration non consommée dans le cadre d'un forfait ne peut donner lieu à minoration du prix. Les repas commandés mais non consommés seront facturés. Si le nombre de repas est supérieur à celui prévu, c'est le nombre de repas réellement servis qui sera facturé.

Il est interdit d'apporter de la nourriture et des boissons durant l'événement, à moins que l'Hôtel ait marqué son accord écrit.

## **2.3. Utilisation des salles**

### **2.3.1. Définition**

Aux fins des présentes Conditions Générales, on entend par "salle" toute partie de l'Hôtel que le Client utilisera pendant la durée de l'événement.

En cas de nécessité, l'Hôtel se réserve le droit d'attribuer une autre salle que celle prévue pour l'événement. Tout changement après signature du contrat sera communiqué sans délai au Client.

### **2.3.2. Utilisation conforme à la Convention de Réservation**

L'utilisation des salles par le Client est strictement limitée à l'objet de l'événement tel que précisé dans la Convention de Réservation. En cas d'utilisation non convenue, l'Hôtel aura le droit de modifier ses prix.

Si la sécurité de l'événement le requiert, le Client est tenu de prévoir un service d'ordre suffisant et efficace afin de garantir le bon déroulement de l'événement et d'éviter tout acte de dégradation et de malveillance de nature à endommager les installations de l'Hôtel. Conformément à l'article 5.1 des présentes Conditions Générales, le Client a l'obligation d'assurer sa responsabilité civile en qualité d'organisateur de l'événement.

### **2.3.3. Etat des lieux**

Le Client recevra les salles et leur mobilier en parfait état d'utilisation et s'engage à les restituer dans le même état.

Il est interdit de coller, clouer, accrocher de quelque manière que ce soit, des posters, affiches, tableaux et autres sur les murs, les sols et les plafonds des salons de l'Hôtel. Tout affichage, expositions, sets de présentation et autres articles similaires ne peuvent être installés pour la manifestation que moyennant l'accord préalable et expresse de l'Hôtel.

Toute installation (stands, portiques, scène, avant-scène, estrade, podium...) doit recevoir l'accord préalable de l'Hôtel, être couverte par les polices d'assurances *ad hoc* et doit être



conforme aux normes locales de sécurité. Tous les détails doivent être fournis à l'Hôtel au moins 30 jours avant la date de la manifestation et doivent recueillir son approbation expresse. Un état des lieux contradictoire sera effectué avant l'arrivée du matériel et après l'évènement. A défaut pour le Client de procéder à l'état de lieux de sortie, qui devra impérativement avoir lieu à la fin de la manifestation, l'Hôtel sera en droit de facturer au Client tout dégât causé, sans contestation possible par le Client.

Tout dégât causé directement ou indirectement par le Client, l'un des sous-traitants ou l'un des participants à l'Hôtel sera facturé directement au Client et engagera sa responsabilité, laquelle devra être dûment assurée, conformément à l'article 5.1. des présentes Conditions Générales.

#### 2.3.4. Matériel

Le Client est responsable de son propre matériel et du matériel mis à sa disposition par l'Hôtel. Le niveau du bruit, notamment celui produit par les appareils sonores, doit être maintenu à un volume raisonnable et ne peut en aucun cas déranger les autres clients de l'Hôtel ou son voisinage immédiat. L'Hôtel se réserve le droit de limiter le volume sonore en cas d'excès.

Le personnel engagé ou le matériel utilisé pour les dîners ou activités dansantes doivent être soumis à l'accord préalable de l'Hôtel. Le Client doit s'assurer de l'accomplissement des formalités et/ou déclarations à la Sabam (Numéro de téléphone : +32 2 742 24 61), les frais de tout ordre étant à la charge exclusive du Client.

Le Client préviendra l'Hôtel de toute livraison de matériel en mentionnant la date, le nom de la manifestation et la personne à qui est destinée la livraison au moins 15 jours avant celle-ci. Il veillera à ce que le matériel confié à l'Hôtel soit correctement assuré, conformément à l'article 5.1 des présentes Conditions Générales.

L'Hôtel est en mesure de recevoir le matériel de conférence une semaine avant l'évènement, à condition d'en avoir été averti préalablement. Afin de garantir le transfert et la réception de celui-ci, le client doit indiquer : le nom de l'évènement et de l'organisateur, le nom de l'Hôtel, la date de l'évènement, le nom de la salle réservée et un inventaire du matériel envoyé. Le matériel envoyé sans l'accord préalable de l'Hôtel, dans un délai plus court ou sans ces spécifications, peut être refusé.

Le Client est tenu de retirer son matériel dès la fin de la manifestation. En cas de non reprise du matériel du Client dans le délai convenu, l'Hôtel se réserve le droit de procéder à son enlèvement, aux frais du Client.

Si en raison des dégradations ou du défaut d'enlèvement du matériel du client, l'utilisation des salons est empêchée par l'Hôtel, le Client sera immédiatement redevable du paiement d'indemnités correspondant au prix de location du salon, sans préjudice de la possibilité pour l'Hôtel de réclamer tout autre dommage et intérêts.

#### 2.4. Sécurité

Afin de s'assurer que les dispositions nécessaires sont prises pour tout évènement de nature sensible ou lorsque du matériel de valeur est utilisé par le Client, l'Hôtel se réserve le droit d'exiger que le Client fasse appel à un service de sécurité professionnel tout au long de l'évènement, à ses propres frais, s'il n'en a pas pris l'initiative conformément à l'article 2.3.2. des présentes Conditions Générales.



Dans cette hypothèse également, le Client devra souscrire une police d'assurance couvrant les risques complémentaires afin de garantir à l'Hôtel et à sa clientèle tous les dédommagements éventuels, conformément à l'article 5.1 des présentes Conditions Générales.

## ARTICLE 3 : ANNULATION

### 3.1. Annulation par l'Hôtel

L'Hôtel se réserve le droit d'annuler l'événement, à tout moment et sans qu'aucune indemnité ne soit due, en cas de non réception de la Convention de Réservation et des Conditions Générales signées par le Client et/ou des acomptes prévus dans la Convention de Réservation et/ou en cas de non paiement par le Client de services antérieurement prestés, sans préjudice de toute demande de dommages et intérêts qu'il pourra être amené à formuler à l'encontre du Client défaillant.

### 3.2. Annulation complète de l'événement ou d'un service qui a été réservé

En cas d'annulation complète de l'événement par le Client, les sommes suivantes seront dues à l'Hôtel, à titre de dommages et intérêts:

- *Annulation entre la signature du contrat et les 6 mois précédant l'événement:*

Une indemnité égale à 5% du montant total estimé pour la réservation des chambres et pour la fourniture des services mentionnés dans la Convention de Réservation sera due pour frais administratifs.

- *Annulation dans les 6 mois précédant l'événement:*

Une indemnité égale à 40% du montant total estimé pour la réservation des chambres et pour la fourniture des services mentionnés dans la Convention de Réservation sera due.

- *Annulation dans les 3 mois précédant l'événement:*

Une indemnité égale à 80 % du montant total estimé pour la réservation des chambres et pour la fourniture des services mentionnés dans la Convention de Réservation sera due.

- *Annulation dans le mois précédant l'événement:*

Une indemnité égale à 100 % du montant total estimé pour la réservation des chambres et pour la fourniture des services mentionnés dans la Convention de Réservation sera due.

### 3.3. Réduction du nombre de participants réunion/banquet

Chaque événement repris dans la Convention de Réservation détermine le nombre de participants minimum garanti par le Client.

Au plus tard 2 jours ouvrables avant l'événement, le Client confirmera le nombre exact de participants au département Conventions de l'Hôtel (le «nombre confirmé»).

A défaut, le nombre confirmé sera considéré comme étant le dernier nombre de participants notifié au département Conventions.

Le nombre confirmé constitue la base de calcul de la «garantie minimale» qui est facturée au Client si le nombre réel de participants est finalement inférieur. La « garantie minimale » ne peut en toute hypothèse pas être inférieure au nombre de participants minimum initialement garanti par le Client.



### **3.4. Réduction / Annulation/ No show de chambres, si applicable**

Aucun frais d'annulation ne sera dû à l'Hôtel en cas de réduction du nombre de chambres réservées dans les limites indiquées ci-dessous et ce, pour autant que le Client ait informé l'Hôtel de cette réduction endéans les délais suivants :

-jusqu' à 60 jours avant le jour d'arrivée, pour autant que cette réduction n'excède pas 30 chambres par nuit

-jusqu' à 30 jours avant le jour d'arrivée, pour autant que cette réduction n'excède pas 20 chambres par nuit

-jusqu' à 14 jours avant le jour d'arrivée, pour autant que cette réduction n'excède pas 10 chambres par nuit

-jusqu' à 7 jours avant le jour d'arrivée, pour autant que cette réduction n'excède pas 5 chambres par nuit

-jusqu' à 3 jours avant le jour d'arrivée, pour autant que cette réduction n'excède pas 2 chambres par nuit

Les annulations effectuées au cours des 3 jours précédant le jour d'arrivée prévu ainsi que les «no-shows» (non-présentation des participants) au jour de l'arrivée, donneront lieu au paiement de frais d'annulation équivalents à 100 % des sommes dues en vertu de la Convention de Réservation.

Au cas où une réduction du nombre de chambres est suivie d'une nouvelle réduction, c'est la tolérance applicable au moment de la notification de cette nouvelle réduction qui sera appliquée à l'ensemble de la réduction.

Le contrat est basé sur un prix moyen en tenant compte du nombre de chambres par jour. Tout changement de la répartition des chambres pourrait résulter dans un changement de prix.

En cas de diminution du nombre de chambres réservées dans une mesure excédant les limites mentionnées ci-avant, une indemnité forfaitaire est due de plein droit à l'Hôtel. L'indemnité sera égale au prix des chambres/services réservés annulés et/ou non utilisés, qui excéderaient les tolérances mentionnées ci-dessus.

Les frais d'annulation seront payables (i) individuellement par le participant lorsqu'il a été auparavant convenu que le participant paierait lui-même le prix de son logement et qu'il a, à cette fin, communiqué à l'Hôtel les données relatives à sa carte de crédit et (ii) par le Client dans tous les autres cas.

## **ARTICLE 4 : ACOMPTE ET FACTURATION**

### **4.1. Acompte**

Les acomptes demandés sont basés sur les services repris dans la Convention de réservation et y sont expressément indiqués.



L'Hôtel se réserve le droit d'annuler l'événement, à tout moment et sans qu'aucune indemnité ne soit due, en cas de non-paiement en partie ou en totalité des acomptes prévus dans la Convention de Réservation.

L'augmentation du nombre de participants ou l'ajout de prestations et services complémentaires non repris dans la Convention de Réservation feront l'objet d'un acompte supplémentaire. Ces services complémentaires ne pourront être garantis qu'après acceptation expresse de l'Hôtel et réception de l'acompte complémentaire.

#### **4.2. Facturation**

Le prix facturé au Client est celui stipulé dans la Convention de Réservation, à majorer du coût des prestations non prévues initialement et effectuées par l'Hôtel à la demande du Client et expressément acceptées lors de l'exécution du contrat.

Dès lors, toutes les charges relatives aux salles et/ou aux services requis par le Client qui n'ont pas été payées à l'avance ou le jour du départ, seront facturées le dernier jour de l'événement. Les factures sont payables endéans les 30 jours.

Toutes les sommes dues par le Client qui demeurent impayées à la date d'échéance porteront automatiquement, et sans qu'il ne soit nécessaire d'adresser une mise en demeure, un intérêt au taux annuel de 12 % à compter de la date d'échéance de la facture. Les intérêts de tout mois entamé sont dus pour le mois entier.

En outre, par le seul fait du non paiement de la facture à l'échéance et sans qu'il ne soit nécessaire d'adresser une mise en demeure, un dommage égal à 10 % du montant total de la facture sera dû a titre de clause pénale.

### **ARTICLE 5 : RESPONSABILITE**

#### **5.1. Responsabilité du Client**

Le Client est responsable de tous les dommages causés à l'Hôtel et/ou à son personnel ou aux autres occupants, par lui-même, ses agents, ses sous-traitants et les participants.

Le Client est tenu d'indemniser l'Hôtel pour tout dommage, direct ou indirect, prévisible ou non, découlant d'un manquement par le Client, un agent, un sous-traitant ou un participant aux obligations issues de la Convention de Réservation et des présentes Conditions Générales.

Le Client doit informer les participants qu'ils ne sont pas autorisés à laisser leurs effets personnels sans surveillance, ni dans le lobby, ni dans le restaurant, ni dans les couloirs et les salles de réunion de l'Hôtel.

Le cas échéant, il est de la responsabilité du Client de demander à l'Hôtel de verrouiller les salles de réunion.

Le client souscrita, à ses frais, toutes les assurances utiles en vue de la protection du matériel lui appartenant.

Le Client a également l'obligation d'assurer sa responsabilité civile en qualité d'organisateur de l'événement pour tous les dommages corporels et matériels qu'il pourrait causer aux participants à l'événement ainsi qu'à l'Hôtel et/ou à son personnel et aux autres clients de l'Hôtel.



En particulier, pour tout événement de nature sensible ou lorsque du matériel de valeur est utilisé, le Client devra souscrire une police d'assurance couvrant les risques complémentaires afin de garantir l'Hôtel et sa clientèle de tous les dédommagements éventuels.

## **5.2. Responsabilité de l'Hôtel**

L'Hôtel ne pourra en aucun cas être tenu responsable de la sécurité, la perte, la destruction totale ou partielle, le vol ou plus généralement de tout dommage causé au matériel du Client ou d'un participant.

En aucun cas, l'Hôtel ne pourra être tenu responsable de la disparition d'objets appartenant au Client ou un participant, si ceux-ci ne sont pas confiés à la réception contre reçu. Les objets de valeur laissés dans les chambres de l'Hôtel par les participants doivent être stockés dans le coffre-fort.

La responsabilité de l'Hôtel ne saurait être engagée en cas de non-respect des obligations dû à un cas fortuit, un cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'Hôtel, au déroulement de la manifestation et aux prestations fournies à cette occasion.

L'Hôtel peut à tout moment et pour tout motif qui lui paraît justifié, sans indemnité et sans que sa responsabilité puisse être mise en cause, annuler une réservation si la présence d'un Client, d'un groupe ou d'un membre d'un groupe est de nature à mettre en péril l'ordre public ou la sécurité de l'Hôtel, de ses occupants, des participants ou du public en général ainsi que l'ordre public.

L'Hôtel est tenu d'indemniser le Client contre tous dommages découlant d'un manquement par l'Hôtel aux obligations issues de la Convention de Réservation et des présentes Conditions Générales.

La responsabilité de l'Hôtel se limite cependant à la réparation des seuls dommages prévisibles, directs, personnels, matériels et certains que le Client a subis, à l'exclusion de la réparation de tous dommages consécutifs ou indirects (tels que, par exemple, pertes de profits, d'économies, d'opportunités commerciales, coûts financiers ou atteintes à la réputation) ou imprévisibles (que ce soit dans leur principe ou dans leur ampleur), et ce même si l'Hôtel a été averti ou a eu connaissance de l'éventualité de tels dommages. En tout état de cause et sauf dol, l'Hôtel ne pourra en aucun cas être tenu d'indemniser tout dommage excédant le total des montants facturés dans le cadre de la prestation de service litigieuse, à l'exclusion de tous services complémentaires.

## **ARTICLE 6 : CONTESTATION**

L'hôtel est le seul interlocuteur du Client pour toutes réclamations, en ce compris celles relatives à l'interprétation ou l'exécution des présentes.

Pour être prise en considération, toute réclamation devra être verbalement communiquée le jour de l'événement y ayant donné lieu et confirmée par écrit dans les 10 jours suivant cet événement.

L'introduction d'une réclamation ne suspend pas l'obligation de paiement du Client.

## **ARTICLE 7 : DISPOSITION GENERALE**

La nullité éventuelle d'une clause des présentes conditions générales n'affecte pas la validité des autres dispositions.



Fournisseur Breveté de la Cour de Belgique  
Gebrevetteerd Hofleverancier van België



HOTEL • MEETINGS • EVENTS

#### ARTICLE 8 : JURIDICTION-DROIT APPLICABLE

Les Cours et Tribunaux de Bruxelles seront seuls compétents pour connaître de toute contestation relative à l'interprétation ou l'exécution de la présente convention.

La présente convention est régie par le droit belge.